

Patrice RICHARD

**PROPOSITIONS POUR**  
**UN**  
**FICHER - CONCESSIONS**  
**ET UN**  
**FICHER - VILLAGE**

Juillet 1975

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

CENTRE O.R.S.T.O.M. DE DAKAR



Patrice RICHARD

Office de la Recherche  
Scientifique et Technique Outre-Mer

Centre de DAKAR  
Sénégal

Propositions

pour un

FICHER - CONCESSIONS

et un

FICHER - VILLAGE

Juillet 1975

Le travail qui a conduit à ce rapport a bénéficié de la collaboration de l'ensemble de la Section Budgets, et Consommation, alors sous la direction de Déthié SARR, de la Division de la Démographie et des Enquêtes de la Direction de la Statistique de la République du Sénégal, et de l'aide particulière de Marc SURGERS.

# TABLE DES MATIERES

FICHER - CONCESSIONS	2
- Présentation	3
- Fichier-Concessions	15
- Instructions	17
FICHER - VILLAGE	21
- Présentation	22
- Questionnaire-Village	28
- Instructions	49
- Annexe : Fichier-Population (Recensement Administratif)	67

Ce rapport se situe dans le cadre d'une pré-enquête portant sur les niveaux de vie menée par la Division de la Démographie et des Enquêtes de la Direction de la Statistique du Sénégal.

Il propose un instrument d'investigation du village considéré lui-même comme une entité.

Cet instrument doit, d'une part, conduire à une série d'informations complémentaire à l'enquête projetée et, d'autre part, constituer un élément pouvant être utilisé à l'occasion du tirage de l'échantillon.

Deux autres objectifs, l'un lié, notamment, à cette enquête sur les niveaux de vie, l'autre d'une portée plus générale, renforcent les précédents: contribuer à la détermination de moyens d'enquêtes appropriés à chacune des situations - édifier une technique d'appréhension, permanente (ou régulière) et au moindre coût, du milieu rural afin de permettre l'établissement d'une base statistique d'informations constamment entretenue.

Ce même instrument consiste en un Fichier-Concessions et un Fichier-Village.

Le premier prétend saisir les différentes caractéristiques de la concession en matière d'activité économique et de revenu. Le second s'attache à tout ce qui peut définir le village, c'est à dire à l'environnement dans lequel se situe cette concession. Tous deux supposent une intervention au même niveau.

Ces deux Fichiers ont été conçus ensemble et de manière à être largement complémentaires l'un l'autre, bien qu'ils soient présentés ici de façon indépendante.

Ils doivent pouvoir être utilisés sur l'ensemble du territoire national, ce qui explique leur relative complexité. Cet impératif a, par ailleurs, conduit à les tester dans les villages soumis à la pré-enquête.

Chacun d'eux fait l'objet d'un exposé préliminaire des possibilités qu'il offre, des contraintes qu'il subit et des limites auxquelles il se heurte. Est ensuite présenté le Fichier lui-même et, finalement, les instructions aux enquêteurs.

F I C H I E R

C O N C E S S I O N S

Ce Fichier-Concessions a pour objectif de fournir un moyen d'appréhension élémentaire des catégories d'activités économiques et des formes de revenu existant en milieu rural (1) ; il peut être utilisé dans le cadre d'une enquête propre ou de façon combinée avec une autre enquête.

Son passage au niveau du village donne accès à un certain nombre d'informations qui ne nécessitent pas une intervention au niveau de chaque concession pour être recueillies car elles possèdent une stabilité et une publicité suffisantes (2).

La concession devient alors l'unité statistique cependant que les variables dont l'enquête prétend saisir le contenu peuvent se rapporter à ses éléments (les membres de la concession). La technique permet donc de gagner un niveau en passant du couple concession-individus au couple village-concessions tout en visant l'appréhension des mêmes variables.

Les informations rassemblées au moyen de ce Fichier ne sont pas seulement additionnelles au niveau de l'ensemble (le village puis éventuellement la région et le pays) mais sont comparables à la fois au niveau interne de l'unité statistique (la concession) et à son niveau externe, c'est à dire par rapport à chacune des unités de l'ensemble.

Chacune de ces informations, en dehors de son contenu même, n'a pas la même signification selon qu'elle est associée à une autre, puis à une troisième, etc...

Cela permet de transformer une population (au sens statistique du terme) d'unités en un ensemble de combinaisons de variables ou d'indicateurs, donc de critères significatifs, de cette population (3).

Le coût de l'enquête, tout comme sa valeur peut l'être en partie, n'est pas lié uniquement à la taille de la population mais aussi au nombre de variables sélectionnées et à la complexité des combinaisons ou associations existant entre ces variables.

---

(1) Un Fichier-Concessions appliqué au milieu urbain obéirait au même principe.

(2) Le problème du choix implicite de la concession comme unité économique mérite une analyse particulière et ne sera pas traité ici.

(3) C'est pourquoi la concession ne saurait être comprise comme un artifice technique.

Les facteurs "taille de la population" et "nombre de variables" sont relativement maîtrisables alors que le facteur "complexité", bien que largement dépendant du second, est incontrôlable véritablement à priori car il dépend directement d'une situation objective que l'enquête se propose précisément d'appréhender.

Ce Fichier ne permet pas seulement une action sur le nombre de variables (l'opération consiste alors en un choix réalisé d'ailleurs à l'occasion de toute enquête et dépassant le strict domaine technique) mais réduit considérablement la taille de la population en évitant le niveau concession pour s'adresser directement à la strate supérieure, le village. De plus, en ne provoquant qu'une réunion restreinte de personnes (autour du chef de village assisté des notables ou des représentants des divers groupes) il évite pratiquement tout cas de non-réponse car il ne nécessite pas l'accès à chaque chef de concession.

Tel qu'il est proposé ici, il veut se situer sur un degré moyen de l'échelle des possibilités offertes par la méthode qui lui est attachée. Il est donc modifiable par une intervention sur le nombre des rubriques qu'il considère; ce nombre peut être réduit par regroupement (l'abandon de certains indices conduit au même résultat) ou augmenté par multiplication ou affinement (l'adjonction d'indices revenant au même) (4).

---

(4) Ainsi, les rubriques suivantes, indicatrices de sources de revenu liées à des activités extra-économiques au niveau de la concession, peuvent être supprimées si l'objet de l'enquête se restreint au repérage des différentes activités économiques (le fait que le Fichier ait été conçu dans le cadre d'une enquête sur les niveaux de vie explique qu'il s'attache à ces sources complémentaires de revenu):

- originaire de la concession établi dans un pays étranger;
- activité professionnelle exercée par une personne originaire de la concession mais ne résidant plus dans celle-ci;
- activité à caractère social ou religieux exercée par un membre de la concession (pouvant procurer secondairement un revenu).

Par contre, le Fichier risquerait de voir altérer sa valeur par une augmentation trop importante de ses rubriques. D'une part, son passage au niveau du village limite le nombre et la nature des informations qu'il prétend saisir; d'autre part, la réduction du temps de ce passage, relativement à la somme de ces informations, constitue une grande partie de son intérêt.



L'extension de l'enquête à un ensemble de situations et de régions très diversifié, pouvant aller jusqu'au territoire national, engendre une série de difficultés dans les phases de son élaboration, de sa pratique et de son utilisation, au niveau de la sélection et de la définition à priori des variables et du regroupement sous celles-ci des informations recueillies (5).

En cela, la méthode rejoint toute enquête économique portant sur un espace non homogène; ce point, qui ne doit pas pour autant être négligé et qui a pesé au cours de l'élaboration de ce Fichier (notamment quant à la délimitation du nombre et de la nature des informations à demander), ne sera pas ici traité.

Le degré des problèmes qui en ressortent dépend largement de l'objectif que se fixe l'enquête et qui résulte lui-même, en dernier lieu, d'un choix politique mais affecte tout autant le résultat objectif de l'enquête.

La liste des concessions, disponible à la sous-préfecture ou au chef-lieu d'arrondissement, constitue le document de base (ou la base de sondage) permettant le passage du Fichier dans chaque village.

Le fait que cette liste présente certains défauts rejoint aussi le problème plus général du document de base ou de la base de sondage. Or, cette liste est la seule source d'informations en la matière; il ne saurait être question de la reconstituer par une opération particulière. Par contre, le passage du Fichier de façon combinée avec un recensement démographique supprime ce problème.

Elle n'est modifiée qu'à la demande des intéressés (les chefs de concession) et n'est refaite que périodiquement par les pouvoirs locaux. A ce niveau, un réajustement peut être opéré sans difficulté: le Fichier étant rempli devant les représentants villageois, les concessions disparues ou émigrées sont immédiatement repérables de même que le sont celles dont l'installation est postérieure à l'établissement de ce document ou encore qui n'y figurent pas.

---

(5) Une équipe de géographes de l'ORSTOM a mené une enquête limitée à la région du Fleuve Sénégal en utilisant, notamment, une technique répondant à un principe comparable à celui qui est attaché à ce Fichier mais plus adaptée aux situations qu'elle voulait saisir puisque bénéficiant d'un milieu plus homogène.

Certaines concessions restent difficilement saisissables, que ce soit par un tel Fichier ou par un recensement. Il s'agit de celles établies de façon temporaire, saisonnière ou occasionnelle, dans le village.

Le problème se pose moins au stade de leur repérage, qui ne demande qu'une attention particulière de la part des enquêteurs, qu'à celui de leur rattachement à une strate supérieure en vue de l'analyse et de l'utilisation des données recueillies mais aussi afin d'éviter les omissions et les double-comptes. Il est moins délicat pour les concessions possédant un lieu de résidence déterminé; il semble qu'il ne puisse être résolu que de façon arbitraire, pour celles auxquelles ne peut être attribué un tel lieu, par leur rattachement à la localité sur la liste administrative de laquelle elles sont inscrites ou, dans le cas où cette dernière possibilité n'existe pas, au village même où elles ont été appréhendées la première fois.

Il concerne aussi les individus et les ménages établis de la même façon temporaire, saisonnière ou occasionnelle, dans le village. Le critère de résolution ne peut être que leur appartenance à une concession de ce village, auquel cas ils doivent être considérés comme membres de cette concession et être pris en compte dans la mesure où ils interviennent dans une des rubriques faisant l'objet de l'enquête; les autres doivent alors être situés selon le même principe accordé aux concessions difficilement saisissables, individuellement ou par regroupement suivant leur mode de résidence au village.

L'ethnie des membres de la concession constitue une première variable intéressante non seulement en elle-même mais aussi par la façon avec laquelle elle s'associe aux autres variables.

Elle est représentée ici par celle du chef de la concession; le Fichier ne prétendant pas conduire à une étude démographique mais saisir la configuration ethnique des unités sur lesquelles il s'attarde.

En réalité, elle prend son importance au niveau de l'analyse combinatoire des données. Elle précise la forme des variables auxquelles elle est attachée; elle en modifie parfois le fond. C'est pourquoi dans une telle analyse elle garde la même valeur que celle possédée par les autres variables.

La composition de la concession, par sexe et par âge, est un facteur important de la répartition des tâches au sein de l'unité. Son appréhension par le Fichier impliquerait une diminution considérable de l'intérêt de celui-ci en l'obligeant à recourir à un temps de passage beaucoup plus long, toutes choses égales par ailleurs, du fait de la complexité de la variable et de la difficulté à la saisir, et supposerait une enquête spécifique.

Force est donc de se contenter, finalement, des chiffres fournis par la liste administrative; seule l'association du Fichier à un recensement démographique permettrait aussi de lever cet obstacle.

Cette liste, se rapportant notamment à la fiscalité, introduit un biais non négligeable et possède un caractère en opposition avec celui devant être attaché à toute information statistique. Mais le fait qu'elle constitue un élément d'appréciation dans la décision d'une attribution de biens à titre exceptionnel et de secours, à un niveau global mais aussi à celui de la concession (c'est de ce dernier que naît la plus grande partie du biais), agissant sur son élaboration et sa tenue à jour, réduit considérablement ce biais.

Les données numériques contenues dans cette liste doivent alors être considérées comme le reflet, au niveau de chaque concession, d'un équilibre entre la charge consécutive au versement de l'impôt et un certain nombre d'avantages pouvant être reçus par ailleurs.

C'est pourquoi le Fichier prend en considération le seul chiffre représentant le nombre total de membres de la concession. L'information conduit moins à une variable, ce qu'elle aurait fait si elle avait été obtenue par une véritable enquête, qu'à un simple indice permettant, en dehors de tout recensement démographique, de rapporter les résultats aux données administratives qui restent la seule source permanente d'informations en la matière.

Ce Fichier prétend mener à une étude qualitative (à leur niveau interne) des activités économiques en s'attachant à leur diversité et aux différentes formes d'association existant entre elles.

La distinction d'une activité principale vise, alors, à faire une coupure entre les activités de nature primaire et les autres. Ce qui importe donc, ce n'est pas tant qu'une activité particulière non agricole soit qualifiée de "principale" ou de "secondaire" (la détermination en ce domaine suppose une analyse largement quantitative, précédée d'une phase théorique, qui ne peut être faite au niveau du passage du Fichier), mais qu'une activité agricole ressorte comme n'étant exercée que de façon accessoire ou inexistante.

Cette même activité agricole mérite une enquête approfondie, relativement à l'ensemble de l'enquête. C'est pourquoi le Fichier lui accorde un certain nombre de variables (représentées par les différentes cultures) auxquelles il joint un certain nombre d'indices (se rapportant à l'adhésion à une coopérative et au bénéfice d'un encadrement).

Le premier objectif de ces variables est de fournir un moyen d'appréciation de la diversité des cultures; cette dernière prend d'ailleurs un sens différent, mais tout aussi intéressant, selon l'ensemble auquel elle est rapportée (le village, une région, ou le territoire national).

Dans ce domaine, il existe un certain nombre de documents qui permettraient de dégager une série de variables quantitatives relatives à la concession (6):

- documents des coopératives portant sur l'endettement et la commercialisation;
- documents de l'ONCAD, au niveau du Secco, sur les semences;
- "Existants", répertoriés par la SODEVA, sur la composition interne de la concession, sa dotation en moyens de production, la nature des cultures qu'elle pratique et les surfaces correspondantes estimées;
- documents de nature diverse élaborés par d'autres sociétés d'encadrement ou d'intervention.

Mais ceux-ci ne se plient pas aux caractéristiques fondamentales que doivent posséder, pour être opérantes, les informations recueillies par une telle enquête, à savoir (7):

- être immédiatement accessibles;
- concerner toutes les unités de la population, même avec une valeur nulle;
- permettre une mise en relation des unités les unes avec les autres par addition ou comparaison, donc procéder d'une source uniforme d'informations.

---

(6) Ils restent des documents à caractère largement administratif et officiel.

(7) C'est pourquoi une tentative de repérage et d'utilisation de ces documents, faisant suite à une demande formulée par la Direction de la Statistique, a dû être abandonnée.

En effet, en premier lieu ils posent un problème important sur le plan de la technique de l'enquête et des moyens qui doivent lui être fournis, du fait de leur répartition dans les différents services et sociétés.

Ensuite, au niveau de la strate à laquelle ils sont attachés (un ou plusieurs villages), ils ne couvrent pas l'ensemble des unités (les concessions), du fait d'erreurs et d'omissions mais aussi parce que souvent les organismes qui les élaborent ne s'intéressent aux exploitations que de façon sélective.

Enfin, chacune des sortes de documents ne couvre pas nécessairement l'ensemble du territoire national, ce qui pose un problème d'équivalence entre elles (que seule une normalisation en la matière pourrait résoudre), et certaines parties de ce territoire ne sont couvertes que de façon ponctuelle, quand elles le sont, alors que les variables que le document ferait ressortir, s'il existait, y possèderaient une valeur non nulle.

Les variables qui ont donc été retenues sont celles représentées par les différentes cultures pratiquées. Elles ont une signification en elles-mêmes et peuvent être regroupées selon certains critères (8), déterminant déjà un certain nombre de catégories de concessions, et mises en association avec les autres variables du Fichier, plaçant alors l'analyse à un niveau plus complexe (9).

Les informations relatives à l'adhésion à une coopérative ou au bénéfice d'un encadrement sont directement liées aux précédentes et ont une portée allant dans le sens particulier d'un approfondissement de ces dernières.

Pouvant être recueillies sur l'ensemble de la population étudiée et supposant des critères objectifs (puisqu'il s'agit de sociétés et des institutions définies), elles subissent malgré tout l'effet de facteurs propres aux situations singulières de chacun des groupes (quartier, village, ou même région), ce qui introduit un biais en la matière (10); si l'adhésion à une

---

(8) Ainsi, plus près du domaine que prétend saisir ce Fichier, un regroupement plus ou moins élaboré des cultures vivrières et des cultures commerciales.

(9) Le non-exercice d'une activité agricole doit être considéré comme une variable à valeur nulle mais à part entière.

(10) Ainsi le cas d'un village où toutes les concessions du premier quartier sont encadrées alors qu'aucune du second ne l'est, et cela pour des raisons politiques locales.

coopérative et le bénéfice d'un encadrement peuvent être le signe d'un certain degré d'activité et d'un accès à certains moyens de production, qu'il serait intéressant d'associer aux autres variables du Fichier, ils doivent être rapportés non pas seulement à un ensemble supérieur (densité des coopératives et degré d'encadrement particuliers à la région) mais aussi à une situation locale qu'une simple enquête statistique ne peut saisir.

Elles restent significatives de l'obédience aux coopératives et aux organismes d'encadrement et du succès de ceux-ci (avec tout ce que cela suppose, notamment en matière d'intervention), une grande partie du biais étant précisément révélateur en ce domaine.

Finalement, ces informations, qui se placent plus dans le sens d'un approfondissement de l'activité agricole mais qui sont largement déterminées par une série de facteurs échappant à l'enquête, doivent être considérées comme pouvant être à l'origine d'indices quand elles sont replacées dans l'ensemble des données, et de variables particulières seulement dans le cas où elles sont considérées de façon isolée.

Les activités non agricoles pratiquées en milieu rural, quant à elles, se caractérisent, d'une part, par leur abondance au niveau de l'ensemble et, d'autre part, par la diversité des situations que chacune d'elles peut supposer. C'est pourquoi le Fichier doit s'attacher à les saisir dans leur nature et dans leur intensité en utilisant, ici aussi et quand cela est possible, un certain nombre d'indices. Le problème consiste alors à sélectionner des éléments d'appréciation de leur importance quantitative.

Celles dont la fréquence et la taille ne possèdent pas une stabilité suffisante, donc pour lesquelles un instrument de mesure ne peut être valablement appliqué, échappent à cette possibilité. Leur nature seule est alors repérée par le questionnaire.

Elles sont représentées essentiellement par la multitude des activités non agricoles qui sont exercées, de façon saisonnière et surtout occasionnelle ou accessoire, en fonction des disponibilités du moment et des moyens offerts par le milieu immédiat.

Une activité particulière doit leur être adjointe car aucunement mesurable, quand, d'ailleurs, elle peut être repérée et quelque soit le type

d'enquête utilisé (11), en raison de la signification qu'elle possède souvent et du problème fiscal sur lequel elle débouche: l'élevage. Il ne peut être question d'accéder aux deux seuls indices significatifs en la matière, la nature et le nombre des têtes de bétail, toute tentative dans cette direction ne conduisant qu'à bloquer l'enquête et à affecter fondamentalement le principe de cette dernière (12).

D'autres activités sont marquées par le fait qu'elles doivent être associées, au niveau du Fichier, plus à un groupe (ici la concession) qu'à une personne (que leur pratique soit liée ou non à une appartenance à une caste), impliquant que ne puisse être retenu le nombre de membres de la concession qui en sont les auteurs, quelque soit le titre avec lequel ils le sont. Par contre, l'emploi de salariés et d'apprentis en matière artisanale ou commerciale, supposant un transfert en travail et en revenu dépassant le seul niveau interne de cette concession, constitue un indicateur appréciable de l'importance de l'activité.

L'activité salariée, quant à elle, est facilement mesurable (en dehors même du revenu qu'elle procure). Le fait qu'elle soit caractérisée par un certain degré de stabilité (définissant par ailleurs deux indices désignés par "PT" et "MT") et que son exercice la fasse sortir de la concession permet d'accéder de façon immédiate à sa nature, au nombre de personnes qui la pratiquent et au lieu où ces dernières le font.

Enfin, et d'une manière générale, le lieu où est menée une activité constitue à lui seul un indice car il peut être le signe d'une situation particulière. En effet, l'exercice d'une activité à l'extérieur du village (ou de ses environs immédiats) conduit souvent son auteur à s'établir, définitivement ou non, hors de la concession dont il est originaire et donc à détourner, en partie ou en totalité, le revenu dont il est le bénéficiaire.

---

(11) Si ce n'est une enquête particulière devant être menée avec délicatesse et par un spécialiste.

(12) Ceci est plus qu'une considération, c'est un impératif.

La variable "membres originaires de la concession établis dans un pays étranger" peut apparaître comme marginale étant donné qu'elle ne concerne qu'une faible proportion des unités enquêtées. En fait, elle vise une source particulière, et parfois importante, de revenu (13); les liens existant alors entre la personne et sa concession d'origine prennent souvent la forme d'un transfert monétaire. Or, cette variable porte sur un domaine d'accès facile, d'une relative stabilité et d'un effet déterminant pour la concession à laquelle il s'applique (14).

Le Fichier-Concessions, tel qu'il est présenté ici (15), peut être utilisé de deux manières différentes, l'une particulière, l'autre plus générale.

Il peut, en premier lieu, conduire à l'établissement d'une base de sondage devant servir à une enquête sur les niveaux de vie. Cet objectif a marqué de façon permanente son élaboration, expliquant la nature des rubriques et la portée des variables sélectionnées.

S'il reste insuffisant en ce sens que les données qu'il prétend recueillir ont un contenu quantitatif mineur, il permet de définir, à partir d'une série de combinaisons de variables, un certain nombre de catégories de concessions et surtout de déterminer l'importance relative de ces catégories dans la population.

L'intérêt fondamental, alors, d'une telle base de sondage provient du fait qu'elle est suffisamment élaborée pour autoriser une enquête par stratification, à plusieurs degrés, ou par quota ne demandant qu'un taux de sondage relativement faible mais conduisant à un résultat d'une valeur au

---

(13) Ce Fichier considère la variable au niveau des formes de revenu; c'est pourquoi il s'attache à l'unité familiale (cf. les instructions). Il pourrait être tout aussi intéressant de vouloir mesurer l'émigration vers les pays étrangers; il suffirait, pour cela, que le même Fichier, sans changer de forme, s'attache aux individus.

(14) Ces trois caractéristiques sont, en réalité, variables suivant le pays.

(15) Il a été vu que certaines modifications peuvent lui être apportées sans pour cela en changer le principe fondamental.



moins égale à celle que donnerait une enquête par sondage aléatoire portant sur un échantillon plus important mais établi à partir d'une simple liste de concessions.

Les variables que fait ressortir le Fichier jouent le rôle de variables de contrôle dont elles possèdent les caractéristiques principales.

Tout d'abord, le problème de leur repérage au niveau du sondage est inexistant puisque le Fichier les livre par simple lecture; ce problème a d'ailleurs été déplacé au niveau de leur sélection, ce même Fichier devant s'attacher à un domaine directement observable et éliminer pratiquement toute possibilité d'omission ou de double-compte (16).

Ensuite, leur distribution statistique dans la population est parfaitement connue puisque qu'elle en constitue le résultat essentiel.

Enfin et surtout, elles ont été sélectionnées précisément parce qu'elles étaient en relation étroite avec les variables, au contenu cette fois-ci plus quantitatif, que la nouvelle enquête veut étudier (17).

L'emploi d'une telle base de sondage peut donc améliorer la même enquête sur un certain nombre de points.

Il en diminue tout d'abord le coût; toutes choses égales par ailleurs, ce qui peut être déterminant.

L'enquête sur les niveaux de vie devant procéder par une stratification de nature largement géographique, il tend, ensuite, à mettre en rapport étroit cette stratification avec les variables faisant l'objet de l'étude.

Les unités statistiques étant repérées et connues à travers une première série de variables, il conduit, enfin, à sélectionner celles sur lesquelles portera l'enquête selon un plan de sondage bien déterminé.

---

(16) En réalité, cette possibilité existe dans toute enquête mais elle n'est pas inhérente à la méthode soutenant le Fichier-Concessions.

(17) Il n'est pas nécessaire que cette relation soit linéaire.

Son passage dans le cadre d'un recensement démographique permet au Fichier de donner toute sa valeur. Le premier fait alors bénéficier au second d'une structure d'enquête déjà en place, ce qui ne nécessite qu'une dépense supplémentaire très marginale.

Le recensement opérant au niveau de chaque concession, le Fichier n'intervient qu'à celui du village et n'engendre, dans ce cas, qu'un coût strictement proportionnel à son temps de passage (18).

Le Fichier-Concessions constitue, de plus et cette fois en lui-même, un moyen d'accès direct à une somme minimale d'informations.

Il lui suffit, pour cela, de mettre à jour périodiquement celles qu'il aura tirées de son premier passage dans le cadre d'un recensement (particulier ou démographique) et ceci à l'aide d'une simple série de sondages répétés.

Or, le coût que représenterait une telle opération, coût largement lié au problème de l'accès aux villages donc au nombre de ceux-ci et non à celui des concessions, est d'autant plus faible que le Fichier implique un type de sondage, pour lui-même ou pour une enquête plus approfondie, qui autorise le choix d'un échantillon d'une taille relativement peu élevée.

---

(18) Son passage au niveau de chaque concession et non plus à celui du village conduirait à une modification du Fichier mais aussi du recensement et, surtout, engendrerait pour ce dernier une dépense supplémentaire qui ne pourrait plus être considérée comme marginale.



Concession

OBSERVATIONS

## FICHIER-CONCESSIONS

(Instructions)

Ce Fichier-Concession est à remplir avec l'aide du Chef de Village assisté de représentants des quartiers et des hameaux ou des lignages.

Dans le cas où le Village se compose d'un grand nombre de concessions ou est le siège de nombreuses activités, il peut être nécessaire de procéder par quartier.

Demander aussi au Président de chaque Coopérative, sinon à un de ses adjoints, de bien vouloir assister à la réunion. Dans cet ordre d'idées, la présence du Peseur ou Gérant, du fait de la connaissance qu'il tire de ses fonctions, est souhaitable.

Une attention particulière devra conduire à ce que les concessions isolées ou regroupées en hameaux et dépendant du Village administrativement ne soient pas oubliées.

Enfin, noter sur la feuille "Observations" toute information ou précision ne pouvant être inscrite dans le cadre des colonnes mais répondant directement au questionnaire.

### NOM

Nom du Chef de Concession.

Etablir la liste des Concessions à partir de la liste administrative disponible au Chef-lieu d'Arrondissement ou à la Sous-Préfecture.

Dans le cas où une Concession a disparu mais où ses membres paient toujours l'impôt au Village, noter le lieu où elle a émigré ; si ce dernier est inconnu, porter la mention "disparu".

Si l'ensemble des membres de la Concession n'habitent le Village que de façon irrégulière ou saisonnière, remplir la ligne normalement mais en se restreignant aux activités qu'ils pratiquent à l'occasion de leur présence au Village ; par un renvoi à la feuille "Observations", noter le lieu où ils se trouvent pendant leur absence du Village et éventuellement la saison de cette dernière ainsi que les activités auxquelles ils se livrent alors.

Lorsque la liste administrative a été épuisée, demander au Chef de Village et à ses adjoints si d'autres Concessions existent au Village ; pour chacune d'elles inscrire le nom du Chef de Concession et remplir la ligne correspondante.

ETHNIE

Ethnie du Chef de Concession dont le nom figure dans la colonne précédente.

NOMBRE DE PERSONNES

Nombre de membres de la Concession tel qu'il figure sur la liste administrative.

Si la Concession n'est pas inscrite sur cette liste, demander ce nombre (actifs et non-actifs, hommes et femmes).

ACTIVITE PRINCIPALE

Noter l'activité des membres de la Concession telle qu'elle est appréciée par les interlocuteurs villageois.

Dans le cas où cette activité est de nature Salariée, Commerciale ou Artisanale, la reproduire dans la colonne "Autres Activités" afin d'accéder aux rubriques "PT" ou "MT" ou encore "E" et "A".

CULTURES

Inscrire les produits cultivés par les membres de la Concession en accordant une attention particulière aux produits spécifiques à la région dans laquelle se situe le Village.

Si aucun produit agricole n'est cultivé par les membres de cette Concession, porter le signe "/".

AUTRES ACTIVITES

Noter les autres activités pratiquées ou les emplois salariés occupés par un ou plusieurs actifs (hommes et femmes) de la Concession.

Prendre en considération les actifs désignés comme résidant dans la Concession. Inclure aussi les actifs exerçant leur activité à l'extérieur du Village mais habitant la Concession régulièrement ou de façon saisonnière ou encore dont le conjoint et les enfants sont restés dans cette même Concession ; préciser alors entre parenthèses le lieu où l'activité est exercée ; si ce dernier est inconnu, porter le signe "(-)".

Accorder une ligne à chacune de ces activités ou emplois.

Dans le cas d'une activité salariée ou d'une activité, même saisonnière, procurant un revenu monétaire direct et régulier, préciser le nombre de personnes de la Concession qui l'exercent.

Inscrire le nom de l'entreprise ou de l'administration (employeur) dans laquelle est occupé l'emploi salarié. Si ce nom est inconnu ou si l'employeur est un particulier, noter la qualité de l'emploi. Si le nom de l'employeur et la qualité de l'emploi sont tous deux inconnus, porter la mention "Salarié".

Placer le signe "x" sur la ligne correspondante dans la colonne "PT" si l'activité salariée est exercée toute l'année et à plein temps ; sinon, placer le signe "x" dans la colonne "MT" (activité salariée saisonnière, occasionnelle, irrégulière, exercée un nombre réduit d'heures par semaine, etc...).

Dans le cas de l'exercice à son propre compte d'une activité artisanale et éventuellement d'entrepreneur (de transport, par exemple), inscrire sur la ligne de l'activité intéressée le nombre de Salariés dans la colonne "E" et le nombre d'Apprentis dans la colonne "A" employés par la personne concernée, à l'exclusion de tout aide familial. Si ce nombre est inconnu mais non nul, porter le signe "x". Si ce nombre est nul, inscrire le chiffre zéro.

Procéder de la même manière dans le cas d'une activité commerciale, mais seulement pour le nombre de Salariés employés.

Enfin, porter le signe "/" dans la colonne "Nature" si aucune autre activité, salariée ou non, n'est exercée par l'un quelconque des membres de la Concession.

#### COOPERATIVE

Inscrire le nombre de membres de la Concession adhérents à une Coopérative agricole ou non agricole, villageoise ou non villageoise, en précisant la nature de celle-ci (arachidière, maraîchère, fruitière, d'élevage, de pêche, etc...).

Accorder une ligne à chaque Coopérative.

Une personne sera considérée comme adhérente à une Coopérative si elle détient une Part Sociale de cette Coopérative.

Porter le signe "/" si aucun membre de la Concession n'est adhérent à une Coopérative.

#### ENCADREMENT

Inscrire le nombre de membres de la Concession encadrés en matière agricole en précisant le nom de l'entreprise, de la société, de l'organisme ou de l'office encadreur.

Accorder une ligne à chaque type d'encadrement.

Porter le signe "/" si aucun membre de la Concession n'est encadré en matière agricole.

#### ETRANGER

Noter le nombre de Chefs de ménage, ou d'actifs émigrés seuls, antérieurement membres de la Concession, installés dans un pays étranger ; préciser le nom de ce pays.

Pour les Concessions d'un village situé à proximité d'une frontière et quand la migration s'est faite vers le pays limitrophe, ne prendre en considération que les cas où la personne (ou le ménage) est établie dans ce pays ou y exerce une activité étrangère à la Concession.

Porter le signe "/" si aucun membre de la Concession n'est concerné par cette rubrique.



F I C H I E R

V I L L A G E

Un Fichier-Village vise, en premier lieu, à livrer l'environnement immédiat dans lequel sont intégrées les concessions faisant l'objet d'une enquête statistique.

Il fait ressortir un certain nombre de facteurs physiques, économiques et sociaux dont l'action est déterminante sur ces concessions qui, d'ailleurs, ne sauraient être véritablement comprises sans eux. Dans ce sens, le Fichier-Village est à considérer comme un élément d'information statistique complémentaire mais nécessaire à toute enquête en milieu rural.

S'il est rempli avant l'opération proprement dite d'enquête ou de recensement, il devient un document appréciable quant à la préparation technique de cette opération par le fait qu'il donne un certain nombre d'informations précises sur l'habitat, les mouvements migratoires et, plus généralement, les activités. Ce point est très important quant au choix de la période d'intervention la plus favorable ainsi que quant à la détermination des moyens techniques nécessaires à cette intervention et, éventuellement, des domaines sur lesquels une attention spéciale devra être portée de la part des enquêteurs.

Il constitue, en second lieu, un document statistique en lui-même pouvant faire l'objet d'une enquête particulière, par recensement puis par sondages répétés (1).

Il se résoud en une sorte de fiche signalétique du village. Cela explique que l'accent ait été mis sur le repérage non seulement des phénomènes sociaux-économiques mais aussi sur ses composants matériels. De plus un effort a été fait pour replacer, à son tour, le village, qui joue alors le rôle d'unité statistique, dans son contexte immédiat.

---

(1) L'utilisation d'un tel document en matière d'intervention est évidente et immédiate mais ne sera pas traitée ici.

Le village considéré ici est le village administratif; il regroupe donc une agglomération qui donne son nom à l'ensemble et un certain nombre de hameaux, pouvant d'ailleurs présenter une certaine unité, et de concessions isolées.

En effet, un niveau d'intervention doit être défini, et ce à partir de critères correspondant à une certaine réalité et en rapport avec l'opération statistique.

En dehors de toute connaissance préalable à toute analyse, rien ne permet de situer ce niveau si ce n'est le critère administratif qui répond à une situation préexistante. Il semble, qu'à l'exception de cette dernière, aucune solution ne puisse être appliquée à priori, si ce n'est de façon plus arbitraire. De plus, il ne saurait être attribué la même signification à toutes les situations caractérisées par un habitat dispersé (2).

Or, le niveau administratif correspond, malgré tout, à une certaine réalité, ne serait-ce qu'au niveau de l'intervention des pouvoirs publics, ce qui est fondamental pour ce Fichier. Sa prise en considération permet aussi de rapporter les données à d'autres informations établies à ce même niveau.

Enfin, ce critère présente deux intérêts supplémentaires. D'une part, la liste administrative étant donnée, l'accès aux hameaux et aux concessions isolées est immédiat sans nécessiter une opération de recensement et ne comporte pas de risque d'omissions et de double-comptes étant donné que le regroupement préexiste à l'enquête. D'autre part, le Fichier doit intervenir à un niveau suffisamment élevé pour considérer une situation globale et ne demander qu'un minimum de moyens techniques et financiers.

Il pourrait être constitué un Fichier par agglomération plus restreinte (le problème du rattachement des concessions isolées à l'une d'elles n'en serait pas pour autant résolu automatiquement) tout en opérant au niveau du village administratif, qui jouerait le rôle d'une unité

---

(2) Du fait de l'hétérogénéité du milieu auquel doit pouvoir être appliqué le Fichier, milieu supposé être l'ensemble du territoire national.

statistique supérieure, pour recueillir les informations. Mais cela conduirait à une enquête plus complexe, donc plus coûteuse (3), et, dans le cas d'un sondage, à un échantillon plus réduit (le nombre de villages administratifs dépasse déjà la dizaine de milliers au Sénégal).

Cette impossibilité explique que le Fichier doive considérer l'ensemble de ces hameaux et de ces concessions isolées à chacune de ses rubriques et de ses questions mais faire une distinction en ce qui concerne l'habitat (4).

Le document présenté ci-après n'est pas un Fichier-Village mais le "Questionnaire-Village" qui en constitue, sous une forme particulière, l'élément le plus important.

Il est apparu, au cours de son élaboration, que le problème de la collecte des informations affectait de façon fondamentale la portée et la signification du Fichier (5).

La valeur de ces informations et, avant cela, la possibilité de les recueillir sont largement fonction de la valeur, donc aussi de la forme, des questions qui en permettent l'accès, d'autant plus qu'est élevé le niveau où elles se placent. En effet, ces informations doivent procéder d'une certaine objectivité pour être opérantes.

La forme et le langage des questions doivent provoquer cette objectivité, c'est à dire ne laisser la place à aucune ambiguïté et appeler des réponses claires et précises.

Les questions doivent ensuite rester dans le cadre défini par un certain nombre de contraintes, la principale étant de s'adresser à un domaine mesurable. C'est pourquoi est à rejeter toute rubrique qui, si elle était abordée, risquerait de bloquer le passage du questionnaire (le recensement du bétail, par exemple, qui est une opération généralement considérée par les populations comme possédant un objectif essentiellement fiscal ou coercitif).

---

(3) Le coût d'une opération statistique constitue une contrainte malheureuse mais essentielle.

(4) Ce village représente malgré tout une certaine entité, ne serait-ce que par son histoire, entité ayant souvent permis le regroupement en un premier niveau administratif et que ne possèdent pas d'autres regroupements de même nature tels que la communauté rurale.

(5) Notamment au cours d'une série de tests.

D'autres conduiraient à un trop grand degré d'erreur et nécessitent, en réalité, une enquête particulière; ce sont celles désirant recenser, au niveau global du village, un certain nombre d'éléments tels que les composants démographiques précis (nombre de personnes), les différents moyens de production, les superficies, etc...

Une seconde contrainte provient du degré d'approfondissement que l'enquête prétend atteindre. Le questionnaire présenté ici se place à un degré assez élevé et semble devoir constituer, en ce domaine, une limite supérieure.

Il a été considéré que le coût de l'opération était plus fonction de l'accès au village que de son temps de passage. Mais il ne semble pas que le questionnaire puisse être beaucoup augmenté dans le nombre de ses questions car ce temps de passage se heurte à une limite supérieure au-delà de laquelle cette opération devient pénible pour les interlocuteurs et ne peut plus être menée en une seule fois.

Son volume reste important car il est conçu pour être utilisé sur l'ensemble du territoire national; il doit pouvoir prendre en considération les situations particulières mais caractéristiques de certaines régions, ce qui l'affecte d'une lourdeur non négligeable. Dans la réalité, il est rare, voire exceptionnel, que chacune des rubriques soit remplie pour un même village.

La construction du Fichier suppose, tout d'abord, la transformation des formes interrogatives du Questionnaire en formes affirmatives permettant de reporter les informations selon un modèle normalisé (6).

Elle peut, ensuite, bénéficier de l'apport de documents étrangers au questionnaire.

Un premier lot de ces derniers est constitué par un certain nombre de documents administratifs, plus particulièrement par le recensement de même nature (7). La prise en considération de celui-ci est d'autant plus indispensable

---

(6) Ce qui accroît d'une certaine manière le coût de l'enquête, dont une partie est d'ailleurs récupérée par un accès plus facile et plus rapide aux informations, mais conduit à un gain au niveau de la valeur de ces informations.

(7) Exception faite du recensement administratif des animaux (de trait ou bétail) qui ne saurait constituer même une évaluation en la matière.

qu'il est la seule source régulière d'informations en la matière. L'association Fichier-Recensement statistique est préférable et souhaitable à tous les niveaux (le coût du questionnaire se réduit alors pratiquement à son temps de passage), mais elle reste ponctuelle dans le temps. Or, cette prise en considération a aussi l'avantage de ne pas exiger l'intervention d'une équipe d'enquêteurs mais seulement la coopération des pouvoirs locaux, coopération prenant la forme d'un simple envoi systématique du double de ces documents à un service statistique de centralisation.

Un second lot, obéissant au même principe, pourrait être composé de toute une série de documents déjà établis par les différentes sociétés, publiques ou privées, d'encadrement ou d'intervention et surtout par les coopératives de toutes sortes. Il n'en devrait pas moins être utilisé avec réserve du fait que chacun de ces documents ne couvre pas l'ensemble du territoire national, ce qui pose un problème d'équivalence entre eux, et que certaines parties de ce territoire sont couvertes de façon incomplète ou nulle.

Les informations contenues dans ces derniers documents portent, selon le cas, sur la dotation en facteurs de production (matériel agricole, animaux de trait, superficie consacrée à chacune des différentes cultures, semences, etc...), les commercialisations, la structure démographique (souvent plus proche de la réalité que celle donnée par le recensement administratif), etc... pouvant être considérées au niveau du village. Leur prise en compte repose sur l'hypothèse que l'erreur qu'elles supportent est relativement moins élevée à un tel niveau qu'à celui de la concession. Elles peuvent, aussi, permettre de saisir le sens d'un certain nombre de variations par une analyse menée d'année en année.

Il serait, enfin, intéressant de constituer un Fichier regroupant les villages, par exemple au niveau de l'arrondissement, et qui ne nécessiterait aucune intervention supplémentaire sur le terrain.

Pour être opérant, ce dernier Fichier devrait être, en quelque sorte, un récapitulatif des données chiffrées contenues dans les précédents. Il pourrait, de plus, relever tous les services et les administrations existant à l'échelon de ce secteur par un repérage systématique du nombre et de la qualité de leur personnel ainsi que des moyens techniques et des locaux dont ils disposent; cette opération ne nécessiterait qu'un simple envoi d'une fiche que l'instance administrative de chacun des arrondissements ou des

sous-préfectures n'aurait qu'à remplir puis à retourner au même service statistique de centralisation des données (8).

Pour être complet, ce Fichier aurait à considérer toute agglomération urbaine. Or, comme son nom l'indique, le Fichier-Village est particulièrement adapté au milieu rural; aussi, il semble qu'il faille utiliser un Fichier spécial pour le milieu urbain.

En effet, il est tout d'abord impossible de passer un seul questionnaire qui soit valable pour l'ensemble de l'agglomération, ne serait-ce que du fait de la multiplicité des activités qui s'y déroulent et du grand nombre de chacune d'elles.

Il peut être, ensuite, intéressant de considérer séparément chacun des quartiers, qui seraient regroupés dans un second stade sur un seul Fichier-Urbain, comme une entité en soi, d'autant plus qu'agit l'impossibilité relevée ci-dessus.

---

(8) Ces informations, tout comme certaines relevant du Questionnaire-Village, peuvent être recueillies au niveau de chaque administration centrale; mais il semble qu'elles soient plus accessibles par l'opération proposée ici.

QUESTIONNAIRE

QV

VILLAGE

Village Administratif :

\_\_\_\_\_

Communauté Rurale :

\_\_\_\_\_

Arrondissement ou Sous-Préfecture :

\_\_\_\_\_

Département :

\_\_\_\_\_

Région :

\_\_\_\_\_

Différentes possibilités d'accès au Chef-lieu d'Arrondissement ou à la Sous-Préfecture et distance par rapport à celui-ci ou celle-ci :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Enquêteur : \_\_\_\_\_







RELIGIONS RE

Principales Religions et Sectes Religieuses représentées dans le Village et pourcentage approximatif correspondant REsr

---

---

---

---

---

A/ Religion Musulmane REmu

1. Nombre de Champs du Mercredi cultivés dans le village et Secte correspondante :

---

---

---

2. Le Village possède-t-il une Mosquée du Vendredi ?

oui  non

date de construction :

sinon, Mosquée du Vendredi la plus proche :

B/ Religion Chrétienne REcr

1. Qualité et Résidence du Ministre du Culte :

2. Le Village possède-t-il un lieux de Culte Chrétien ?

oui  non

nature :

date de construction :

périodicité des Offices qui y sont célébrés :

sinon, Lieu de Culte Chrétien le plus proche :

A/ Ecoles IESC

1. Ecoles Publiques

Privées

arabes

coraniques

catholiques

2. Ecoles Publiques - nature et et nombre des Classes :

B/ Poste Médical IEpm

1. Le Village est-il équipé d'un Poste Médical ?

oui

non

nature :

date d'installation :

2. Sinon, Poste Médical le plus proche :

nature :

3. Personnel de ce Poste Médical - qualité du responsable :

nombre d'aides :

4. Dispensaire le plus proche possédant au moins un Infirmier d'Etat  
ou un Médecin de Brousse :

5. Docteur en Médecine le plus proche :

6. Maternité la plus proche :

7. Hôpital le plus proche :

C/ Postes et Télécommunications IEtc

1. Le Village est-il équipé d'un Bureau de Poste ?

oui  non

date d'installation :

nombre d'employés :

sinon, Bureau de Poste le plus proche :

2. Le Village est-il équipé du Téléphone ?

oui  non

date d'installation :

nombre d'abonnés :

sinon, Poste Téléphonique le plus proche :

3. Postes Emetteurs et/ou Récepteurs :

D/ Administrations représentées dans le Village IEad

nom :

nombre d'employés :

E/ Marchés IEma

Existe-t-il un Marché au Village?

oui  non

Emplacement	Couvert	non Couvert	Périodicité	Jours
1	2	3	4	5

Autres Marchés les plus proches :

Lieu	Distance	Couvert	non Couvert	Périodicité	Jours
1	2	3	4	5	6

F/ Electricité IEel

- Le Village est-il équipé de l'Electricité ? oui  non   
date d'installation :
- Eclairage public : oui  non
- Certains particuliers sont-ils équipés d'un groupe électrogène ? oui  non

G/ Canalisations d'Eau - Forage IEcf

- Le Village est-il équipé d'un forage ? oui  non   
date d'installation :
- Le Village est-il équipé de canalisations d'eau ? oui  non   
date d'installation :
- Par quel forage sont-elles alimentées ?
- Nombre de fontaines publiques :
- Nombre d'Abreuvoirs pour les Animaux :

INSTANCES AGRICOLES IA

A/ SO.DE.V.A. IAso

1. Le Village se situe-t-il dans un Secteur encadré par la SODEVA ?

oui

non

2. Siège de ce Secteur :

3. Personnel de la SODEVA attaché à ce Secteur-qualification et nombre :

4. Bâtiments :

5. Matériel :

6. Véhiculés :

7. Paysans de Référence du Village :

8. Paysans Appuis, Traction Bovine, du Village :

9. Paysans Appuis, Thème Léger, du Village :

B/ O.N.C.A.D. IAon

1. Le Village se situe-t-il dans un Secteur d'intervention de l'ONCAD ?

oui

non

2. Siège de ce Secteur (Secco) :

3. Bâtiments :

4. Matériel :

5. Produits du Village commercialisés :

C1/ Autre Organisme Agricole IAoa                      oui                       non

1. Nom :
2. Siège local :
3. Activités principales : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
4. Date d'installation :
5. Personnel - qualification et nombre :
6. Bâtiments :
7. Matériel :
8. Nombre de concessions du **Village** travaillant en relation avec cet organisme :

C2/ Autre Organisme Agricole IAoa                      oui                       non

1. Nom :
2. Siège local :
3. Activités Principales : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
4. Date d'installation :
5. Personnel - qualification et nombre :
6. Bâtiments :
7. Matériel :
8. Nombre de concessions du Village travaillant en relation avec cet organisme :



C<sub>3</sub>/ Autre: Organisme Agricole IAoa      oui       non

1. Nom :
2. Siège local :
3. Activités Principales : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
4. Date d'installation :
5. Personnel - qualification et nombre :
6. Bâtiments :
7. Matériel :
8. Nombre de Concessions du Village travaillant en relation avec cet organisme :

D/ Coopérative de Production IAcP

1. Les Paysans du Village sont-ils regroupés dans une Coopérative de Production ?  
oui       non   
nature :  
date de création :  
sinon, Coopérative de Production à laquelle ils s'adressent :  
nature :
2. Nombre total d'adhérents :
3. Nombre d'adhérents du Village :
4. Nombre de membres du Conseil d'Administration :
5. Nombre de membres du Village siégeant au Conseil d'Administration :
6. Bâtiments :
7. Matériel :

E/ Coopérative de Consommation IAcc

1. Existe-t-il une Coopérative de Consommation au Village ?

oui  non

date de création :

sinon, Coopérative de Consommation à laquelle s'adressent les villageois :

2. Bâtiments :

3. Matériel :

F<sub>1</sub>/ Autre Coopérative ou Association Agricole IAac

1. Certains Paysans du Village sont-ils adhérents à une autre Coopérative ou Association Agricole ?

oui  non

nom :

siège :

date de création :

2. Activités Principales : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

3. Nombre total d'adhérents :

4. Nombre d'adhérents du Village :

5. Nombre de membres du Conseil d'Administration :

6. Nombre de membres du Village siégeant au Conseil d'Administration :

7. Bâtiments :

8. Matériel :

F<sub>2</sub>/ Autre Coopérative ou Association Agricole IAac

1. Certains Paysans du Village sont-ils adhérents d'une autre Coopérative ou Association Agricole ?

oui  non

nom :

siège :

date de création :

2. Activités Principales : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

3. Nombre total d'adhérents :

4. Nombre d'adhérents du Village :

5. Nombre de membres du Conseil d'Administration :

6. Nombre de membres du Village siégeant au Conseil d'Administration :

7. Bâtiments :

8. Matériel :

ACTIVITES ECONOMIQUES AE

A/ Agriculture AEag

1. Principaux types de Sols - nom français et nom vernaculaire :

2. Principales Cultures pratiquées :

3. Cycle de Rotation :

4. Certains Paysans ont-ils employé des Travailleurs Agricoles à la Tâche, étrangers au Village, pendant la saison agricole ?

oui

non

nom vernaculaire :

origine :

opérations culturales :

période de leur présence dans le Village :

5. Certains Paysans ont-ils employé des Travailleurs Agricoles saisonniers, étrangers au Village, pendant la saison agricole ?

oui

non

nom vernaculaire :

origine :

opérations culturales :

période de leur présence dans le Village :

6. L'Activité Agricole donne-t-elle lieu à une Emigration Temporaire de la totalité ou d'une partie de la population du Village ?

oui

non

raison :

saison :

durée :

lieu :

7. L'Activité Agricole donne-t-elle lieu à une Immigration Temporaire de personnes étrangères au Village sur ses terres ?

oui

non

raison :

saison :

durée :

origine :

8. Certains champs, cultivés par les Paysans du Village, sont-ils situés au-delà de la Frontière ?

oui

non

cultures qui y sont pratiquées :

accès :

B/ Elevage AEel

1. Existe-t-il une Réserve Foncière consacrée au Pâturage et se situant à l'intérieur ou à la limite des terres du Village ?

oui  non

Réserve Sylvo-Pastorale oui  non

Le Bétail relevant des villages environnants utilise-il cette réserve ?

Localisation :

2. Les terres du Village sont-elles traversées par des Voies de Parcours ?

oui  non

désignation de ces parcours :

3. L'Elevage donne-t-il lieu à une Migration Temporaire du bétail villageois vers des pâturages situés dans une autre région ?

oui  non

destination :

période :

Du bétail étranger vient-il s'installer sur les terres du village ?

oui  non

origine :

période :

4. Certains éleveurs du Village adhèrent-ils à une Coopérative d'Elevage ?

oui  non

nom :

siège :

date de création :

nombre total d'adhérents :

nombre d'adhérents du Village :

nombre de membres du Conseil d'Administration :

nombre de membres du Village siégeant au Conseil d'Administration :

C/ Pêche AEpe

1. Certains habitants du Village pratiquent-ils la pêche ?

oui  non

fluviale

côtière

lieux de pêche :

2. La Pêche donne-t-elle lieu à une Migration Temporaire des Pêcheurs du Village ?

oui  non

destination :

période :

Des Pêcheurs étranger viennent-ils s'installer dans ou auprès du Village ?

oui  non

origine :

période :

3. Une partie des produits de la pêche est-elle commercialisée à l'extérieur du Village ?

oui  non

destination :

cette commercialisation se fait-elle par les pêcheurs ?

sinon, par qui se fait-elle ?

4. Certains Pêcheurs du Village sont-ils regroupés en une Association ou une Coopérative ?

oui  non

nom :

nature :

date de création :

nombre total d'adhérents :

nombre d'adhérents du Village :

nombre de membres du Conseil d'Administration :

nombre de membres du Village siégeant au Conseil d'Administration :

5. Certains Pêcheurs du Village sont-ils en association avec une Société ?

oui  non

nom de la Société :

siège :

activités de la Société :

nature de l'association :

D/ Activités liées à la forêt AEfo

1. Existe-t-il une Réserve Foncière consacrée à la Forêt ou à l'Exploitation du Bois et se situant à l'intérieur ou à la limite des terres du Village ?

oui  non

localisation :

Forêt Classée

oui  non

2. Cette Réserve fournit-elle aux villageois le Bois de Construction et de Menuiserie ?

3. Cette Réserve fournit-elle aux villageois du Charbon de Bois ?



E/ Commerce AEco

1. Commerçants établis dans le Village :

	Séné- galais	Mauri- taniens	autres Africains	Libano- Syriens
Grossistes, <del>Demi-Grossistes</del>				
Boutiquiers en Alimentation				
Autres Boutiquiers				
Ambulants				
Boulangers				
Bouchers				
Restaurateurs				
Transporteurs				

2. Commerçants étrangers au Village mais y venant faire leur commerce :

F/ Artisanat AEar

Artisans établis dans le Village :

Menuisiers :	Ebénistes :	Sculpteurs :
Forgerons :	Bijoutiers :	Cordonniers :
Maçons :	Tailleurs :	Tisserands :
Mécaniciens Voitures :		
Mécaniciens Cycles :		



MIGRATIONS MI

Migrations d'habitants du Village depuis les trois dernières années.

1. Emigrations MIem

Nombre de disparitions définitives de concessions :

2. Immigrations MIim

Nombre d'installations de nouvelles concessions :

OBSERVATIONS

Code de  
la question

--	--

QUESTIONNAIRE VILLAGE  
(Instructions)

Le passage de ce Questionnaire se fait en une seule fois auprès d'un groupe restreint d'interlocuteurs villageois.

Ces interlocuteurs doivent être le chef de village et les chefs ou représentants de lignage ou encore de quartier et de hameau.

Demander aussi de bien vouloir assister à la réunion à un responsable de chaque coopérative ou de chaque association ainsi qu'à un représentant local de chaque administration et société d'encadrement ou d'intervention.

Dans ce Questionnaire, le vocable "Village" désigne non seulement le village qui donne son nom à l'ensemble mais aussi les concessions isolées ou regroupées en hameaux qui dépendent de ce village sur le plan administratif.

Une attention particulière doit donc conduire à ce que ces concessions et ces hameaux soient considérés à chacune des questions ou des rubriques, à l'exception du chapitre "Habitat" où est faite une différenciation.

D'une manière générale, aucune réponse ne doit être laissée en blanc ; selon le cas, inscrire le signe "/", le mot "non" ou "aucun" ou encore le chiffre zéro.

Evaluer les distances en kilomètres (en centaines de mètres pour celles inférieures à un kilomètre).

Noter les dates en années civiles (préciser le mois pour celles concernant l'année en cours et l'année précédente).

Enfin porter sur la feuille "Observations" toute précision ou information jugée intéressante mais ne dépassant pas le cadre défini par la question qui lui correspond.

QUESTIONNAIRE VILLAGE QV

- Nom sous lequel sont regroupées les concessions sur le plan administratif.
- Si le Village ne fait pas partie d'une Communauté Rurale, porter le signe "/".
- Suivant le cas, rayer le mot "Arrondissement" ou le mot "Sous-Préfecture".

- Noter la nature des différentes voies d'accès au Chef-lieu d'Arrondissement ou à la Sous-Préfecture à partir du Village :
  - route bitumée
  - piste automobile, simple piste ou pare-feu, de praticabilité permanente ou saisonnière
  - voie maritime, voie fluviale, bac, etc ...Préciser la longueur de chacune d'elles.

HABITAT HT

A/ Village ou Bourg HTvb

1. Nom du quartier tel qu'il est désigné par les villageois eux-mêmes ; éventuellement, nom du lignage d'origine ou dont les membres sont majoritaires.

Dans le cas où le Village n'est pas divisé en quartiers, reproduire le nom de ce Village mais remplir les rubriques suivantes.

Les Concessions isolées et les Hameaux seront à considérés à la rubrique suivante ; si le Village ne comporte pas une agglomération-centre mais se compose d'une série de hameaux et de concessions isolées, passer à la rubrique HThi après avoir porté sur la présente la mention "voir Hameaux", sans accorder une place particulière au hameau dont le Village porte le nom.

2. Ethnies représentées dans le quartier.

Si le nombre de ces ethnies est supérieur à trois, ajouter la mention "diverses".

3. Activité pouvant caractériser le quartier : quartier de pêcheurs, de certains artisans, quartier commercial, etc ...

4. Nature et nombre de points d'eau se trouvant à l'intérieur du quartier ou à sa proximité quand ils se situent à l'extérieur du Village : puits, forage, fontaine publique, abreuvoir, cours d'eau, etc ... Préciser le nom du cours d'eau.

Dans le cas où le quartier ne comporte pas de point d'eau mais où ses habitants se fournissent dans un autre quartier, porter le signe "/". Si tous les villageois se fournissent au même point d'eau, porter la mention "puits (ou fontaine, etc ...) villageois".

B/ Hameaux HThi

Cette rubrique concerne non seulement les Hameaux mais aussi toute Concession Isolée non comprise précédemment dans le village ou dans un de ces hameaux et dépendant, tout comme ces derniers, du Village sur le plan administratif.

1. Nom du Hameau ou de la Concession tel qu'il (elle) est désigné(e) par les villageois eux-mêmes.

Inscrire le nom du chef de concession si la Concession ne porte pas un nom spécifique.

2. Voir HTvb2.

3. Voir HTvb3.

Accorder une attention particulière à l'Elevage et à la Pêche.

4. Nombre de concessions regroupées sous le nom du Hameau.

5. Voir HTvb4.

Porter le signe "/" si le Hameau ou la Concession ne dispose pas de point d'eau.

6. Accès et Distance par rapport au village (HTvb) : préciser la nature des voies d'accès et leur longueur.

Dans le cas où le Village ne comporte pas une agglomération-centre, considérer le lieu où habite le Chef de Village.

RELIGION RE

Inscrire le nom des Religions, en précisant la Secte, ayant des fidèles dans le Village, par ordre d'importance numérique de ces derniers.

En milieu Musulman, noter s'il existe une minorité Chrétienne ; en milieu Chrétien, noter s'il existe une minorité Musulmane.

Eventuellement, enregistrer si certaines personnes sont déclarées Animistes, c'est à dire non converties à la Religion Musulmane ou à la Religion Chrétienne.

A/ Religion Musulmane REmu

1. Secte Religieuse du (des) Marabou(s) pour les(s) quel(s) est cultivé un "Champ du Mercredi".

Préciser le nombre de ces "Champs" en accordant une ligne à chaque Secte Religieuse.

2. Mosquée où a lieu la Prière du Vendredi et non pas simple lieu de prière. Porter le signe "x" dans la case correspondante.

Année d'achèvement de la Mosquée. Eventuellement, ajouter la mention "en construction", mais placer le signe "x" dans le cadre "non".

Dans le cas où le Village ne possède pas de Mosquée du Vendredi, noter le lieu où se trouve la Mosquée du Vendredi la plus proche.

B/ Religion Chrétienne REcr

1. Préciser, éventuellement, si le Ministre du Culte habite une Communauté Religieuse en inscrivant la nature et le nom de cette dernière.

2. Lieu où sont périodiquement célébrés les Offices Religieux. Porter le signe "x" dans la case correspondante.

Si un tel lieu n'est plus utilisé (ou est en construction), ajouter la mention "désaffecté(e)" (ou "en construction") sous la rubrique "nature" et placer le signe "x" dans la case "non".

Nom de ce lieu de Culte tel qu'il est qualifié par les villageois eux-mêmes.

Préciser s'il est en matériaux durables (ciment, fer, tôle, etc ...) ou locaux (bois, paille, etc ...), couvert ou non-couvert.

Année d'achèvement du Lieu de Culte. Eventuellement, porter la mention "en construction".

Jour de la semaine, nombre de fois par mois, ou encore fêtes religieuses (baptêmes, mariages, enterrements, fêtes liturgiques), à l'occasion desquels un Office est célébré.

Dans le cas où le Village ne possède pas un tel lieu de culte, noter le lieu où se trouve le Lieu de Culte Chrétien le plus proche en précisant sa nature.



INFRASTRUCTURE - EQUIPEMENT IE

A/ Ecoles IEsc

1. Noter le nombre d'Ecoles dans chaque case correspondante. Si ce nombre est nul, inscrire le chiffre zéro. Si ce nombre est inconnu mais non nul, porter le signe "x".

Différencier "Ecole" et "Classe" : considérer comme "Ecole" toute unité en la matière dépendant d'une même direction, pouvant, par conséquent, réunir plusieurs "Classes".

Prendre aussi en considération toute autre Ecole Privée.

2. Ce point ne concerne que les écoles gérées directement par le Ministère Sénégalais de l'Education Nationale.

Une classe est représentée par les élèves regroupés autour d'un instituteur et ne recoupe pas nécessairement un cours ou un niveau ; c'est précisément la nature de la classe qui est qualifiée par le cours ou le niveau.

B/ Poste Médical IEpm

1. Eventuellement ajouter la mention "Privé".

Dans le cas où le poste médical ne fonctionne plus (ou est en construction), placer le signe "x" dans la case "non" et porter la mention "désaffecté" ou "en construction" sous la rubrique "nature".

2. Nom du Poste Médical le plus proche dans le cas où le Village ne possède pas le sien propre.

Procéder de la même manière qu'au point précédent.

3. Poste Médical du Village ou Poste Médical le plus proche, suivant le cas.

Préciser si le responsable de ce poste médical est un "Médecin de Brousse", un "Infirmier d'Etat", un "Infirmier de Brousse" ou un simple "Agent Sanitaire".

4. Nom de la localité où se trouve un poste médical possédant un "Infirmier d'Etat" ou un "Médecin de Brousse".

Dans le cas où le poste médical décrit en 1. ou en 2. possède cet infirmier ou ce médecin, inscrire le nom du Village ou de la localité, suivant le cas.

5. Nom de la localité la plus proche possédant une Maternité.

Porter éventuellement la mention "Privée".

6. Nom de la localité la plus proche où est établi un "Docteur en Médecine".

7. Nom de la localité la plus proche possédant un Hôpital.

Ajouter éventuellement la mention "Privé".

### C. Postes et Télécommunications IEtc

1. Une simple cabine téléphonique publique ne doit pas être ici considérée comme bureau de poste.

2. Date de l'installation du premier appareil téléphonique privé ou public.

Dans le cas où le Village possède une Cabine Publique, ajouter la mention "Cabine Publique".

Préciser si le poste téléphonique le plus proche appartient à une personne privée, une administration ou s'il est une cabine publique.

3. Nombre de Postes Emetteurs et/ou Récepteurs existant dans le Village, hameaux et concessions isolées compris.

Préciser s'il s'agit d'un poste émetteur, d'un poste récepteur ou d'un poste émetteur-récepteur.

Noter le nom de l'administration ou de la société publique ou privée à laquelle appartient le poste.

### D/ Administrations IEad

Administrations représentées dans le Village par un bureau ou simplement par un agent y exerçant ses fonctions, à l'exclusion des Ecoles Publiques, du Poste Médical et du Bureau de Poste déjà décrits précédemment ainsi que des entreprises et services publics d'encadrement en matière agricole qui seront pris en considération au chapitre "Instances Agricoles".

E/ Marché IEma

Marché du Village :

1. Nom du Quartier dans lequel se situe le Marché.

Dans le cas où le Village ne comporte pas de quartiers ou bien où le marché ne se situe pas dans un de ces quartiers, porter éventuellement et selon le cas, la mention "au centre du Village", "à la limite du Village", etc...

2. et 3. Selon que le Marché est couvert ou non, placer le signe "x" dans la colonne correspondante.

Le marché sera considéré comme couvert s'il est construit et couvert en matériaux durables (ciment, tôle, etc...).

4. Nombre de fois par semaine ou par mois que se tient le Marché.

5. Jours correspondants pendant lesquels se tient le Marché.

Autres Marchés les plus proches :

Remplir cette rubrique quelle que soit l'existence ou la non-existence d'un marché au Village. Prendre en considération les trois localités les plus proches possédant un marché.

1. Nom de chacune de ces localités.

2. Distance, entre ces localités et le Village.

3. et 4. Voir 2. et 3. ci-dessus.

5. Voir 4. ci-dessus.

6. Voir 5. Ci-dessus.

F/ Electricité IEel

1. Equipement en électricité d'un lieu public ou privé.

2. Eclairage d'une rue, d'une place, etc...

3. Ne considérer ici que les personnes privées.

G/ Canalisations d'Eau - Forage IEcf

1. Forage se trouvant sur les terres du Village.

Considérer la date de mise en fonctionnement.

Eventuellement, ajouter la mention "en construction" ou "hors service", mais placer le signe "x" dans la case "non".

2. Mêmes instructions qu'en 1.

3. Nom de la localité où se trouve le forage alimentant les canalisations du Village ; éventuellement, nom du Village lui-même.

4. Prendre aussi en considération les fontaines publiques se situant éventuellement dans les hameaux du Village.

5. Abreuvoirs pour animaux dans ou hors agglomération mais sur les terres du Village ; prendre aussi en considération tout abreuvoir situé à la limite de ces terres et utilisé par le bétail du Village.

INSTANCES AGRICOLES IA

A/ SO.DE.V.A. IAso

1. Le Secteur est ici un regroupement de villages auquel est attaché un Vulgarisateur ou Encadreur (quelques fois plusieurs) de la SODEVA.

Le Village peut faire partie d'un tel Secteur sans pour autant que que ses propres paysans soient directement encadrés par la SODEVA.

2. Nom de la localité siège de ce Secteur, c'est à dire de la localité donnant son nom au secteur ou éventuellement où réside(nt) le(s) Encadreur(s).

3. Différencier "Encadreur de Semences Ordinaires" de "Encadreur de Semences Sélectionnées".

Préciser le nombre de chacun d'eux.

4. Nature et Matériaux des Bâtiments dont dispose la SODEVA à ce secteur.

Dans le cas où la SODEVA n'y possède aucun bâtiment propre, porter le signe "/".

5. Matériel lourd et de démonstration.

Porter éventuellement le signe "/".

6. Véhicule(s), cycle(s) compris, avec le(s)quel(s) se déplacent les encadreurs ; si le véhicule appartient à l'encadreur et non à la SODEVA, ajouter la mention "privé".

Porter éventuellement le signe "/".

7. Paysans de "Référence" habitant le village, les hameaux et les concessions isolées.

S'il n'existe aucun de ces Paysans, inscrire le chiffre zéro.

8. Mêmes instructions qu'en 7., mais en ce qui concerne les "Paysans Appuis, Traction Bovine".

9. Mêmes instructions qu'en 7., mais en ce qui concerne les "Paysans Appuis, Thème Leger".

B/ O.N.C.A.D. IAon

1. Le Secteur est ici un regroupement de villages autour d'un "Secco" ONCAD.

2. Localité où se trouve ce Secco.

3. Nature et Matériaux des bâtiments, Secco compris, dont dispose l'ONCAD à ce secteur.

4. Matériel lourd, de tri et de pesage.

5. Nature des produits vendus à l'ONCAD par les villageois.

Porter éventuellement le signe "/". Les villageois peuvent ne pas avoir vendu de produits à l'ONCAD bien que le Village fasse partie d'un Secteur ONCAD.

C/ Autre Organisme Agricole IAoa

1. Sociétés Privées ou Publiques d'intervention ou d'encadrement direct dont l'action en matière agricole s'étend sur la totalité ou une partie des Paysans du Village.

Accorder une rubrique à chacune d'elles.

2. Nom de la localité où se trouve le siège local de la Société.

3. Activités Principales de la Société dans le Village : commercialisation, encadrement, fourniture de matériel, etc...

Préciser les produits concernés par cette intervention.

4. Date du début de l'intervention de la Société auprès des Paysans du Village.

5. Personnel de la Société intervenant au niveau du Village.

Préciser la qualité de ce Personnel et le nombre correspondant.

6. Nature et Matériaux des bâtiments dont dispose la Société dans le Village.

7. Matériel lourd, de démonstration, de tri, de pesage et de production dont dispose la Société dans le Village.

8. Nombre de Concessions du Village bénéficiant de l'aide, des fournitures ou de l'encadrement de la Société ou encore lui vendant ses produits.

#### D/ Coopérative de Production IAcP

1. Coopérative de Production ayant son siège au Village.

Préciser s'il s'agit d'une coopérative Arachidière, Céréalière, Maraîchère, etc ... Les coopératives d'Elevage et de Pêche seront prises en considération dans le chapitre "Activités Economiques".

Si le Village ne possède pas une Coopérative de Production, noter la localité où se trouve la Coopérative de Production à laquelle s'adressent les villageois. Eventuellement porter le signe "/".

2. Nombre total d'adhérents à la coopérative considérée en 1., qu'ils soient du Village ou d'un autre village.

Une personne sera considérée comme adhérente à une coopérative si elle détient une Part Sociale de cette coopérative.

3. Nombre de personnes résidant au Village adhérentes à cette coopérative.

4. Nombre de coopérateurs titulaires du Conseil d'Administration de la Coopérative, quelque soit leur lieu de résidence.

5. Nombre de ces membres titulaires du Conseil d'Administration habitant le Village.

Inscrire éventuellement le chiffre zéro.

6. Nature et Matériaux des bâtiments possédés par la Coopérative.

Préciser si l'Entrepôt éventuel est couvert ou non.

7. Matériel lourd, de tri, de pesage ou de production possédé par la Coopérative.

E/ Coopérative de Consommation IAcc

1. Dans le cas où une Coopérative de Consommation n'existe pas au Village, noter la localité où se trouve la plus proche ou celle à laquelle s'adressent les villageois.

2. Préciser les Matériaux de Construction du Magasin de Vente.

3. Préciser la nature des Appareils de Pesage.

F/ Autre Coopérative ou Association Agricole IAac

1. Coopérative agricole non mentionnée en IAcP (à l'exclusion d'une coopérative ou association d'éleveurs ou de Pêcheurs) ou association quelconque de producteurs d'un produit agricole particulier à laquelle sont adhérents certains paysans du Village.

Accorder une rubrique par Coopérative ou Association.

Noter son nom officiel, éventuellement vernaculaire pour une association.

2. Nature des Activités (vente, achat, production, travaux collectifs, etc ...) et les Produits concernés par chacune de ces activités.

3. Nombre total d'adhérents à cette Coopérative ou à cette Association, quelque soit leur lieu de résidence.

Dans le cas d'une Coopérative, une personne sera considérée comme adhérente si elle détient une Part Sociale de cette coopérative.

4. Mêmes instructions qu'en 3. Mais pour les adhérents habitant le Village.

5. Nombre d'adhérents titulaires du Conseil d'Administration de la Coopérative ou de l'Association, quelque soit leur lieu de résidence.

Dans le cas d'une Association ne possédant pas de conseil d'administration ou d'organe de direction, porter la mention "pas de conseil".

6. Mêmes instructions qu'en 5. mais pour les membres habitant le Village.

Inscrire éventuellement le chiffre zéro.

7. Nature et Matériaux des bâtiments possédés par la Coopérative ou l'Association.

8. Matériel lourd, de production, de tri, de pesage, ou tout autre matériel possédé en commun par la Coopérative ou l'Association.

### ACTIVITES ECONOMIQUES AE

#### A/ Agriculture AEag

1. Principaux types de sols des terres du Village.

Placer le nom vernaculaire entre parenthèses.

2. Préciser les variétés de chaque plante.

3. Cultures successives sur une même parcelle.

4. Travailleurs agricoles étrangers au Village percevant une rémunération en nature ou en argent.

Noter l'origine géographique (Région du Sénégal ou Pays Etranger) de ces travailleurs. Porter éventuellement la mention "origines diverses".

Détailler les opérations culturelles auxquelles ils sont employés.

Préciser les mois pendant lesquels ces travailleurs agricoles sont présents dans le Village, même en dehors de toute activité agricole.

5. Mêmes instructions qu'en 4. mais pour les travailleurs agricoles saisonniers.

6. Déplacement temporaire (inférieur à une année) occasionné par l'exercice d'une activité agricole (à l'exclusion de la Pêche ou de l'Élevage).

Sous la rubrique "raison" préciser le type de culture ou l'opération culturelle.

Sous la rubrique "saison" préciser éventuellement les mois pendant lesquels a lieu ce déplacement.



Donner la durée moyenne en nombre de mois.

Noter éventuellement le Pays Etranger vers lequel a lieu cette migration temporaire (à dissocier de 8. qui n'engendre pas nécessairement une telle migration temporaire).

7. Mêmes instructions qu'en 6. mais en ce qui concerne l'immigration temporaire de personnes étrangères au Village.

Noter l'origine géographique de ces personnes et éventuellement le Pays Etranger.

8. Cultures pratiquées dans un Pays Etranger limitrophe mais ne donnant pas nécessairement lieu à une migration.

Préciser les variétés de chaque plante.

Noter la nature des voies d'accès à ces lieux de cultures :

route bitumée

piste automobile, simple piste ou pare-feu, de praticabilité permanente ou saisonnière .

voie maritime, voie fluviale, bac, etc ...

#### B/ Elevage AEel

1. Espace réservé par l'administration ou par les villageois au pâturage du bétail.

Localiser cette espace en le situant par rapport au Village et éventuellement par rapport à une autre localité, un cours d'eau, une côte, une route ou une piste.

Porter la mention "oui" ou la mention "non" selon que le bétail relevant des villages voisins utilise ou non ce pâturage.

2. Voies de Parcours régulières réservées aussi bien au bétail étranger qu'au bétail du Village et des environs.

Localiser ces voies de parcours en les situant par rapport au Village et éventuellement par rapport à une autre localité, un cours d'eau, une côte, une route ou une piste.

3. Noter la(les) région(s) vers la(es)quelle(s) migre le bétail ; préciser éventuellement le département, sinon l'arrondissement, ou le forage.

Préciser aussi les mois pendant lesquels se fait cette migration (du départ du Village au retour dans ce dernier).

Noter la(les) région(s) dont est originaire le bétail étranger au Village ; préciser éventuellement le département ou l'arrondissement.

Préciser aussi les mois pendant lesquels un tel bétail séjourne sur les terres du Village.

Considérer le cas où ce bétail est en migration vers une autre région mais en ajoutant la mention "de passage".

4. Nom de la Coopérative d'Élevage à laquelle sont adhérents certains éleveurs du Village.

Localité où se trouve le siège officiel de cette coopérative.

Date à laquelle a été créée cette même coopérative.

Nombre total d'adhérents à la coopérative, qu'ils soient du Village ou d'un autre village. Un éleveur sera considéré comme adhérent s'il détient une Part Sociale de la coopérative.

Nombre d'éleveurs du Village adhérents à cette coopérative.

Nombre de coopérateurs membres titulaires du Conseil d'Administration de la Coopérative, quelque soit leur lieu de résidence.

Nombre de ces membres titulaires du Conseil d'Administration habitant le Village. Inscrire le chiffre zéro éventuellement.

#### C/ Pêche AEpe

1. Placer le signe "x" dans le carré "fluviale" ou dans le carré "côtière" ou encore éventuellement dans les deux.

Localiser les lieux de pêche, par rapport au Village et par rapport à d'autres localités ; préciser le nom de la côte, du cours d'eau, etc...

2. Noter l'arrondissement ou le département, la localité, la côte, le cours d'eau, etc... vers lequel se produit une migration de certains pêcheurs du Village.

Préciser les mois de l'année pendant lesquels cette migration s'effectue (du départ du Village au retour dans ce dernier).

Distinguer éventuellement les différents mouvements migratoires des pêcheurs au cours de la même année.

3. Noter le nom de la(des) localité(s) où sont commercialisés les produits de la pêche et s'il le sont sur un marché ou bien auprès d'une entreprise ou de commerçants.

Porter la mention "oui" ou la mention "non" selon que ce sont ou non les pêcheurs eux-mêmes qui exportent du Village leurs produits.

Dans le cas où la réponse est "non", préciser si ce sont d'autres villageois, des commerçants, une entreprise ou une société, ou encore de simples particuliers étrangers au Village qui exportent ces produits.

4. Coopérative ou simple Association de pêcheurs pour la production, l'acquisition de matériel, la commercialisation des produits, etc...

Nom de la Coopérative ou de l'Association ; éventuellement nom par lequel est désignée localement l'Association.

Date à laquelle a été créée cette coopérative ou cette association.

Nombre total d'adhérents à la coopérative ou à l'association, quelque soit leur lieu de résidence. Dans le cas d'une Coopérative, un pêcheur sera considéré comme adhérent s'il détient une Part Sociale de cette coopérative.

Nombre de pêcheurs du Village adhérents à la Coopérative ou à l'Association.

Nombre d'adhérents titulaires du Conseil d'Administration de la Coopérative ou de l'Association, quelque soit leur lieu de résidence d'abord, habitant le Village ensuite. Dans le cas d'une Association ne possédant pas de conseil d'administration ou d'organe de direction, porter la mention "pas de conseil".

5. Association entre des pêcheurs du Village et une Société concernant la fourniture de matériel, l'accord de crédits ou de facilités de financement, l'organisation ou l'achat de la production, etc... (à préciser sous la rubrique "nature de l'association").

Nom de la Société avec laquelle les pêcheurs ont certains liens.

Siège, éventuellement local, de cette même société auquel s'adressent les pêcheurs.

Nature des activités de la Société : commercialisation, pêche, conditionnement, etc...

D/ Activités liées à la Forêt AEfo

1. Espace réservé par l'administration ou par les villageois à la Forêt ou à l'Exploitation du Bois.

Localiser cet espace en le situant par rapport au Village et éventuellement par rapport à une autre localité, un cours d'eau, une côte, une route ou une piste.

2. Porter la mention "oui" ou la mention "non".

3. Même instruction qu'en 2.

E/ Commerce AEco

1. Commerçants exerçant leur activité dans le Village :

Inscrire le nombre de Commerçants dans les cases correspondantes.

Compter les commerçants faisant plusieurs sortes de commerce dans chacune des catégories représentatives de ces commerces. Ne compter les Boutiquiers en Alimentation ne vendant qu'accessoirement de l'appareillage ménager et les Grossistes ou Demi-Grossistes possédant un magasin de vente au détail que dans leurs lignes respectives propres.

2. Nature et Origine (localité, arrondissement, département ou région) de ces commerçants.

F/ Artisanat AEar

Artisans exerçant leur activité dans le Village, c'est à dire personnes pratiquant effectivement une activité artisanale et non les castés.

Inscrire le nombre de chacun d'eux par catégorie ; noter éventuellement toute autre catégorie.

Compter ceux pratiquant plusieurs activités artisanales dans chacune des catégories représentatives de ces activités.

G/ Commercialisation du Bétail AEbe

1. Nombre de marchands de Bétail habitant le Village.

Différencier les simples marchands de bétail en précisant leur nom vernaculaire et les bouchers faisant aussi commerce de bétail.

Considérer le bétail appartenant à la catégorie des Caprins, des Ovins, des Porcins, des Bovins, des Camélidés et des Equidés.

2. Mêmes instructions qu'en 1. mais pour les marchands de bétail étrangers au Village et y venant vendre ou acheter.

Préciser l'origine géographique de ces marchands (localité, arrondissement, département ou région).

3. Nombre de personnes chargées de garder le bétail des concessions du Village.

Exclure les personnes gardant le bétail de leur propre concession.

#### H/ Entreprises AEen

1. Entreprise Agricole, Artisanale, Industrielle, Commerciale, de Services, etc... Privée ou Publique, à l'exclusion de toute administration qui doit être inscrite en IEad, installée ou représentée sur les terres du Village.

Inclure sous cette rubrique toute entreprise artisanale ou commerciale utilisant plus de cinq salariés (voir 3.) ; ne pas la compter en AEar et AEco ci-dessus.

Inscrire le nom de cette entreprise ou éventuellement le nom de son propriétaire.

2. Activité(s) (production, transformation, commercialisation, etc ...) pratiquée(s) localement par l'entreprise.

Préciser la nature des produits touchés par ces activités.

3. Nombre de personnes employées (toute l'année ou seulement de façon saisonnière) localement par l'entreprise et percevant une rémunération (donc à l'exclusion des apprentis).

4. Date à laquelle l'Entreprise s'est installée dans le Village.

#### I/ Autres Activités AEaa

Activités non repérées ci-dessus (ensemble du chapitre "Activités Economiques), pratiquées toute l'année ou seulement de façon saisonnière ou occasionnelle et procurant un revenu monétaire ou en nature : emploi dans une entreprise des environs, activité liée au tourisme ou à

un évènement religieux, etc ...

Préciser la nature de ces activités, le lieu où elles se déroulent (éventuellement l'entreprise) et la période (saison ou mois) pendant laquelle elles s'exercent.

Accorder une ligne à chacune de ces activités.

MIGRATIONS MI

1. Nombre de disparitions définitives de concessions du Village s'étant produites au cours des trois années civiles ayant précédé le passage du questionnaire (année de ce passage comprise).

2. Mêmes instructions mais pour l'installation de nouvelles concessions.

Ne pas considérer les campements temporaires (saisonniers).

Dans le cas d'un important mouvement de population lié à une activité ou à un évènement quelconques, noter la nature de ce mouvement, ses causes et son origine ou destination géographique.

Annexe :

FICHER POPULATION

Recensement Administratif

Nombre		67/68	68/69	69/70	70/71	71/72	72/73	73/74	74/75	75/76
Concessions	1									
Imposables	2	M								
	3	F								
Imposés Supérieurs *	4									
Dispensés	5	M								
	6	F								
Enfants	7	M								
	8	F								
Total	9									

A / Village POVI

POPULATION PO

\* assujettis à l'impôt proportionnel sur le revenu









Nombre	67/68	68/69	69/70	70/71	71/72	72/73	73/74	74/75	75/76
Villages	0								
Concessions	1								
Imposables	2	M							
	3	F							
Imposés Supérieurs	4								
Dispensés	5	M							
	6	F							
Enfants	7	M							
	8	F							
Total	9								

E/ Arrondissement POar